

Conseils de quartier du 9^e : fiche synthétique

Conseils de quartier (CQ)

- ▶ Loi du 27 février 2002 relative à la démocratie locale : espace d'information et de dialogue, de propositions, d'initiatives, d'avis
- ▶ 117 conseils de quartier à Paris, 5 dans le 9^e (Pigalle-Martyrs, Anvers-Montholon, Faubourg Montmartre, Opéra-Chaussée d'Antin, Blanche-Trinité)
- ▶ Compétence des mairies d'arrondissement pour définir leur fonctionnement

Rôle des CQ

- ▶ Consulter les habitants, commerçants, associations... et relayer leur parole auprès des élus.
- ▶ Transmettre aux habitants toutes les informations utiles à la vie et à la participation locales.
- ▶ Être consultés sur des projets intéressant le devenir du quartier, donc pouvoir proposer des projets d'aménagement, d'animation, d'amélioration du cadre de vie, de mise en valeur et de protection du patrimoine...
- ▶ Participer aux actions transversales des instances de démocratie locale : comités inter-quartiers, manifestations organisées par la mairie, initiative et soutien de projets au Budget Participatif, comités des usagers, comité de lutte contre le bruit, forum des associations...
- ▶ Préservation et mise en valeur des éléments remarquables du patrimoine.

Composition des CQ (dans le 9^e)

- ▶ Ouverts à toute personne qui réside, exerce une activité professionnelle ou associative, ou scolarise ses enfants dans le quartier.
- ▶ Animés par un bureau.

Composition du bureau :

- Maire ou élu référent (sans droit de vote)
- 18 habitants tirés au sort sur une liste de candidats (en principe, au moins 4 sont âgés de 16 à 30 ans et la parité hommes-femmes est recherchée)
- 9 personnalités qualifiées désignées en Conseil d'Arrondissement

+ liste complémentaire de 6 membres tirés au sort à laquelle il est fait appel en cas d'affaiblissement de la participation

Fonctionnement des CQ

- ▶ Mandat de 3 ans
- ▶ Se réunissent en réunion de bureau tous les mois ou tous les 2 mois
- ▶ Sont réunis en réunion plénière chaque année
- ▶ Organisent au moins 2 réunions publiques par an

Budget participatif

Quelques projets déposés par les CQ et votés par les habitants :

- ▶ Aménager le parvis de l'église Notre-Dame-de-Lorette et la rue Bourdaloue
- ▶ Créer un nouvel espace de vie aux abords du CPA Valeyre
- ▶ Rénover le monument de Gavarni place Saint-Georges...

Autres actions

- ▶ Suivi des projets votés au Budget participatif.
- ▶ Marches exploratoires : faire émerger des projets, identifier des emplacements (mobiliers urbains), thématiques ciblées (propreté, sécurité, végétalisation place Juliette Drouet et devant l'école maternelle Rochechouart).
- ▶ Mise en valeur des spécificités du quartier : comités inter-quartiers (Métiers d'art, Jazz, Transition écologique, Charivari...), protection des peintures peintes rue Hippolyte Lebas, livrets patrimoniaux.

Budget des CQ

Budget annuel alloué par le Conseil de Paris à chaque CQ, inscrit à l'état spécial de l'arrondissement :

- ▶ dotation de fonctionnement : **3 306 €**
- ▶ dotation d'investissement : **8 264 €**

Exemples de dépenses :

- Fonctionnement : fêtes (d'été, de Noël, des voisins) avec des associations et commerçants du 9^e pour créer du lien, concerts, buffets achetés à des organisations solidaires, vide-greniers, rencontres avec les artisans d'art, Charivari...
- Investissement : table de ping-pong au square d'Anvers, parcours patrimonial dans le quartier Opéra, boîtes à livres, radars pédagogiques, cendriers de rue, ralentisseurs, stations de réparation de vélos, végétalisation...